



Gmail

PIECE N 34

Art Galleries Europe Consultant <artgallerieeuropelondonparis@gmail.com>

DÉNONCIATION CALOMNIEUSE.

PASCAL PIETRINI <pascal.jean-paul.pietrini@live.fr>

Thu, Jun 18, 2020 at 11:34 AM

To: Art Galleries Europe Consultant <artgallerieeuropelondonparis@gmail.com>

PIECE N 61

Le 18/06/2020 à 11:14, Art Galleries Europe Consultant a écrit :

Bonjour Madame Varnier

Merci de prêter attention à la lettre en pièce jointe.

Salutation les plus sincères

Madame Gale

La dénonciation calomnieuse est un **délit**. Son auteur encourt une peine de cinq ans d'emprisonnement, assortie d'une amende de 45 000 euros. Si l'auteur de la dénonciation calomnieuse est une personne morale (une entreprise, une association, etc.), le montant de l'amende est multiplié par cinq.

A noter que vos différents courriers calomnieux ou diffamatoires portent la signature d'Art Galleries et que ce sera beaucoup plus sévère devant le Tribunal Correctionnel.

Vu le nombre de plaintes contre vous recueillies à l'Hôtel de Police d'Elbeuf, je vous souhaite bon courage.

P PIETRINI



Avast

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

www.avast.com